

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2013, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 580 écoles en France. La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur de l'enseignement privé avec 6 classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins. Dans le secteur public, 9 % des écoles sont à classe unique, contre 3 % dans le secteur privé.

Le nombre d'établissements du second degré s'établit à 11 400 environ à la rentrée 2013. Un peu moins du tiers de l'ensemble de ces établissements relève du secteur privé. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels y sont les mieux représentés : 40 % sont privés contre 25 % des collèges. Les établissements scolaires du second degré sont de tailles extrêmement variées. La taille moyenne des établissements publics est supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé : 494 élèves en moyenne pour les collèges du secteur public à la rentrée 2013 contre 383 dans le secteur privé. Pour les lycées professionnels (LP) comme les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la taille moyenne par

secteur varie du simple à plus du double : 405 élèves pour les LP publics et 166 élèves pour le privé ; 980 élèves pour les LEGT publics et 417 pour le privé.

En France, 1 162 500 personnes, dont 78,4 % d'enseignants, sont en activité à la rentrée 2013 dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur). Les femmes représentent 68 % de l'ensemble du personnel. Dans le secteur public, 82 % des enseignants du premier degré sont des femmes. Elles sont également majoritaires dans le second degré public (58 %). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (38 % de femmes). La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public : la part des femmes est plus importante que celle des hommes (74 %), en particulier dans le 1^{er} degré (91 %).

Si les violences physiques contre les personnels de l'Éducation nationale (professeurs des écoles, enseignants du second degré, conseillers et assistants d'éducation, chefs d'établissement) sont relativement rares, chaque année en moyenne, 12 % d'entre eux déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier. Cette proportion est près de deux fois plus élevée que dans l'ensemble des autres professions. ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « Éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes », *Insee Première* n° 1506, juillet 2014.
- « Les concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », *note d'information* n° 21, Depp, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1989	1994	1999	2004	2009	2013
Enseignants dans le secteur public	756 260	807 135	841 140	860 198	804 043	774 938
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 380	134 940	139 155	144 940	140 454	136 094
Total des enseignants²	882 640	942 075	980 295	1 005 138	944 497	911 032
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	288 660	297 750	364 790	344 794	252 197	251 508
dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.	///	///	61 470	51 287	68 949	89 827
Total	1 171 300	1 239 825	1 345 085	1 349 932	1 196 694	1 162 540

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte avant 2013.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2014

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	322 938	82,2
dont : professeurs des écoles	315 487	82,5
instituteurs et suppléants	6 656	69,1
Second degré public	380 630	58,2
dont : agrégés et chaire supérieure	48 187	50,9
certifiés et assimilés	236 387	62,1
prof. de lycée professionnel	56 849	49,1
prof. d'ens. général de collège	2 649	56,8
Supérieur public ¹	71 370	37,6
Total secteur public²	774 938	66,3
Premier degré privé	43 379	91,3
dont : professeurs des écoles	38 123	91,2
instituteurs et suppléants	5 251	92,2
Second degré privé	92 715	66,2
dont : agrégés et chaire supérieure	3 476	47,8
certifiés et assimilés	56 316	68,2
prof. de lycée professionnel	10 336	62,1
prof. d'ens. général de collège	33	54,5
Total secteur privé sous contrat³	136 094	74,2

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

Dépense intérieure d'éducation

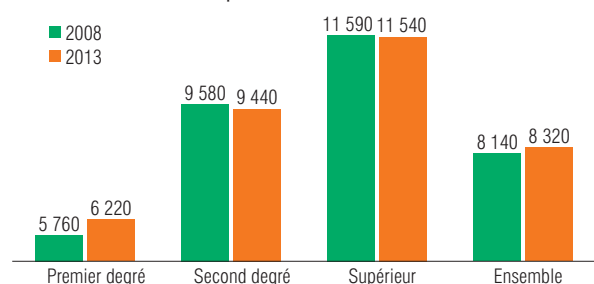
	1980 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	29,7	109,4	140,8	144,8
Aux prix 2013 (en Mds d'euros)	76,2	134,3	145,0	144,8
En % du PIB	6,6	7,4	7,0	6,8
Par habitant aux prix 2013 (en euros)	1 410	2 210	2 240	2 200
Par élève aux prix 2013 (en euros)	4 680	7 770	8 410	8 320

Note : la réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2013



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2013	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 216	127
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 090	5 147
dont écoles primaires	14 319	4 846
Total premier degré	52 727	5 640	47 306	5 274
Collèges	5 139	1 802	5 271	1 786
Lycées professionnels	1 096	650	924	659
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 589	1 053
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 863	3 499

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte en 2001.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2011

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
			en % du PIB
Allemagne	4,98	0,69	0,56
Autriche	5,80	0,51	0,61
Belgique	6,55	0,32	0,34
Bulgarie	3,82	0,65	0,65
Chypre	7,87	1,70	1,20
Croatie	4,21	0,40	0,05
Danemark	8,75	0,43	1,29
Espagne	4,82	0,85	0,18
Estonie	5,16	0,33	0,22
Finlande	6,76	0,15	0,45
France	5,68	0,65	0,22
Grèce ¹	4,09	0,26	0,02
Hongrie	4,71	...	0,28
Irlande	6,15	0,47	0,51
Italie	4,29	0,49	0,28
Lettonie	4,96	0,62	0,30
Lituanie	5,17	0,65	0,22
Luxembourg ²	3,15	...	0,07
Malte	7,96	1,27	1,04
Pays-Bas	5,93	1,09	0,86
Pologne	4,94	0,70	0,18
Portugal	5,27	0,40	0,26
Rép. tchèque	4,51	0,59	0,13
Roumanie	3,07	0,11	0,12
Royaume-Uni	5,98	1,57	1,30
Slovaquie	4,06	0,62	0,33
Slovénie	5,68	0,67	0,52
Suède	6,82	0,17	0,74
UE	5,25	0,74	0,50

1. Données 2005. 2. Données 2007.

Source : Eurostat.